

Échéancier réglementaire des mesures liées au travail forcé au Canada

Principaux développements canadiens et américains en matière de contrôle diligent et de mise en application liés aux chaînes d'approvisionnement 2026-2027

Dernière mise à jour : 24 juillet 2026

Le présent échéancier est fourni à titre d'information générale et ne constitue pas un avis juridique.

Mars 2026

12 mars 2026 (États-Unis)

Ouverture d'une enquête de l'USTR en vertu de l'article 301

Le bureau de l'U.S. Trade Representative a ouvert une enquête en vertu de l'article 301 visant les cadres de mise en application des mesures liées au travail forcé de 60 pays, dont le Canada.

Juin 2026

2 juin 2026 (États-Unis)

Publication des conclusions de l'enquête de l'USTR

L'USTR a conclu que le Canada ne met pas en application ses mesures visant l'interdiction d'importer des marchandises produites par le recours au travail forcé de façon efficace et propose d'imposer des tarifs douaniers de 10 % sur les importations canadiennes.

3 juin 2026 (États-Unis)

Publication du décret présidentiel 14411

Le décret visant le renforcement de l'application des mesures douanières prévoit des échéances de 90 et de 180 jours pour l'adoption de nouvelles mesures législatives sur l'admissibilité des importateurs et les exigences en matière de déclaration.

12 juin 2026 (Canada)

Projet de loi C-35, première lecture

Instauré pour répondre directement aux conclusions de l'USTR, le projet de loi C-35 vise à mettre en place un régime autonome visant l'interdiction d'importer des marchandises produites par le recours au travail forcé, distinct de la *Loi sur les chaînes d'approvisionnement* actuelle.

Mai 2026

31 mai 2026 (Canada)

Date d'échéance du rapport sur l'esclavage moderne

Date d'échéance de la déclaration annuelle en vertu de la *Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* pour les entreprises canadiennes visées.



1^{er} juillet 2026 (Canada, États-Unis, Mexique)

Tenue de l'examen conjoint de l'ACEUM

Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont tenu le premier examen conjoint obligatoire de l'ACEUM, prévu tous les six ans. L'accord n'a pas été reconduit pour une nouvelle période de 16 ans à ce moment-là, mais il demeure en vigueur et pourra toujours être reconduit ultérieurement.

Du 7 au 9 juillet 2026 (États-Unis)

Tenue des audiences publiques de l'USTR

L'USTR a tenu des audiences publiques portant sur les mesures proposées en vertu de l'article 301 à la suite de ses enquêtes sur le travail forcé visant 60 pays, dont le Canada.

23 juillet 2026 (États-Unis)

Annnonce des mesures définitives de l'USTR

À la suite des enquêtes et des audiences publiques relatives à l'article 301, l'USTR a annoncé des mesures définitives imposant des droits de douane additionnels à 60 pays. Le Canada fait partie des pays qui sont assujettis à des tarifs douaniers de 10 %. L'USTR a déterminé des marchandises admissibles à l'ACEUM provenant du Canada et du Mexique qui sont exemptées des mesures.

Les dates indiquées comme étant à déterminer correspondent aux échéances prévues selon l'état d'avancement du processus législatif et les déclarations publiques à la date de publication. Elles sont susceptibles d'être modifiées.

Août 2026 (à déterminer)

Août (à déterminer) (Canada)

Publication de la liste des marchandises à risque élevé

Une liste des marchandises à risque élevé ainsi que des exigences renforcées applicables aux importations devrait être publiée, mais l'échéancier pourrait être influencé par l'avancement des travaux législatifs.

Septembre 2026 (à déterminer)

1^{er} septembre (États-Unis)

Décret présidentiel 14411, échéance de 90 jours

La première série de mesures prévues par le décret présidentiel devrait entrer en vigueur.

Septembre (à déterminer) (Canada)

Cadre de déclaration de Sécurité publique Canada

L'application d'un cadre de travail est prévue pour l'évaluation de la qualité et du degré de maturité des rapports sur l'esclavage moderne, y compris des éléments de référence au fil du temps et entre les entités publiantes.

Automne 2026 (à déterminer)

Automne 2026 (à déterminer) (Canada)

Progression du projet de loi C-35 au Parlement

Le projet de loi C-35 a fait l'objet d'une première lecture avant l'ajournement estival du Parlement. L'étude du projet de loi devrait reprendre à l'automne, à la reprise des travaux parlementaires. Selon le calendrier parlementaire actuel, le projet de loi pourrait être adopté dès septembre ou octobre. Toutefois, l'échéancier demeure incertain et le processus législatif pourrait être accéléré.

Décembre 2026 (à déterminer)

1^{er} décembre 2026 (États-Unis)

Décret présidentiel 14411, échéance de 180 jours

La dernière série de mesures prévues par le décret présidentiel devrait entrer en vigueur.

Novembre 2026 (à déterminer)

3 novembre (États-Unis)

Élections de mi-mandat aux États-Unis

Le résultat des élections pourrait avoir une incidence sur les pouvoirs du Congrès en ce qui concerne les tarifs douaniers à l'avenir.

2027 et par la suite (à déterminer)

À déterminer (Canada)

Réglementation relative au contrôle diligent

Le Canada pourrait déterminer des exigences relatives au contrôle diligent de la chaîne d'approvisionnement et des critères de déclaration plus sévères que les obligations de déclaration actuelles.

Contactez-nous

Vous avez des questions sur l'évolution des exigences canadiennes en matière de travail forcé et de chaînes d'approvisionnement? Communiquez avec notre équipe.



Conor Chell

Associé | Leader national des services juridiques en matière de durabilité, d'environnement et de réglementation

KPMG cabinet juridique s.r.l./S.E.N.C.R.L.
+1 403 450 6737

conorchell@kpmg.ca



Joy Nott

Associée, Douanes et commerce international

KPMG Canada
+1 416 228 7175

jnott@kpmg.ca



Kim Swanzey

Associée, Infrastructure, projets d'immobilisations et développement durable | Leader nationale, Chaîne d'approvisionnement durable

KPMG Canada
+1 778 370 7502

kswanzey@kpmg.ca



Tim Webb

Associé, Supply Chain & Procurement KPMG Canada

KPMG Canada
+1 437 880 4855

timwebb@kpmg.ca